REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-017 DU 03 FEVRIER 2010

portant ratification de l'Accord de financement signé le 13 juillet 2009 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

Vu la loi n° 2010 -07 du 02 février 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 13 juillet 2009 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM).

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006.

Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E :

Article 1er : Est ratifié l'accord de financement d'un montant de soixante dix millions (70.000.000) de dollars des Etats-Unis, soit quarante sept millions cinq cent mille (47. 500.000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS) équivalant à trente cinq milliards (35.000.000.000) de francs FCFA environ, signé le 13 juillet 2009 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 février 2010,

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Energie et
de l'Eau,

Sacca LAFIA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : -PR 06- AN 04 –CS 02 –HAAC 02 HCJ 02 CES 02 MECPDEPP-CAG 4 MEF 4 MEE 4 AUTRES MINISTERES 27 – CC 02 –CAB 02 SGG 02 –DRH 02 – DRFM 02 –DPJEJ 02 – DLCS 02 – DGB 02 –CF 02 –DGTCP 02 –DGML 02 – IGF 02 -DGID 02 – UAC 02 – UNIPAR O2 JO 01